

Titre du Projet: Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain au Nigéria (2016-D000263-1)

A. MODIFICATION POUR LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

1. **Section 1, Instructions aux soumissionnaires, SUPPRIMER** le paragraphe 10.5 « e) les coûts raisonnables et réels de tierces parties qui pourraient être retenus sous le projet, y compris main-d'oeuvre et matériel. »
2. **Section 6, Modèle uniformisé du contrat, SUPPRIMER** le paragraphe 6.2 7 « e) les coûts réels et raisonnables de tiers qui peuvent être embauchés dans le cadre du projet, y compris la main-d'oeuvre et le matériel; »
3. **Section 6, Modèle uniformisé du contrat, Annexe A, Base de paiement, tableau Dépenses Remboursables, SUPPRIMER** (e) Coût des tierces parties / main-d'oeuvre et matériel. »

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.1	Nous aimerions clarifier le commentaire sous la section 3.3 Services de Transport (page 58 de la DDP) qui stipule « <i>Le véhicule doit être âgé d'au plus trois ans au moment de la signature du contrat;</i> » Est-ce cela réfère à : 1) 3 ans à partir de la date de fabrication du véhicule ou; 2) Le véhicule doit avoir été conduit au maximum 3 ans.
R.1	Le véhicule doit être âgé d'au plus trois ans à partir de la date de fabrication.
Q.2	À l'addenda 4, nous aimerions clarifier la question et réponse #8. Nous comprenons que les projets de développement financés par le Gouvernement du Canada sont exempts de frais d'importation sur les matériaux et équipements requis par le projet. Cette exemption peut résulter dans une réduction importante des coûts pour le projet. Par conséquent, est-ce que les items sous les Coûts de service qui sont importés sous le Gouvernement canadien peuvent être être exempts de frais d'importation?
R.2	Le MAECD ne peut garantir d'exemption de taxe dans le cadre du contrat. À cette étape-ci du processus et conformément aux dispositions de la Section 1, IS, clause 10.11, « Le soumissionnaire doit inclure dans le prix toutes les autres taxes, y compris, sans s'y limiter, les taxes locales ».
Q.3	Étant donné que le MAECD a émis plusieurs DDP pour le Projet des services d'appui sur le Terrain et ce dans de nombreux pays, nous vous prions de prolonger de deux semaines la date de clôture de la DDP pour donner plus de temps aux soumissionnaires et leur permettre de mieux gérer les nombreuses DDP qui ont été émises.
R.3	La date de clôture demeure le 28 avril, telle que modifiée à l'Addenda 3.

C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.